



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2025/051/A.J.

*Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques*

*Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux*

*Affaire suivie par Marjorie GIRAUD
Gestionnaire Assurances
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr*

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement à Maître Valentin SUDUCA, Avocat, de la somme de 1.440 € TTC (policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions) - Facture n° 2025-3-2 du 25.03.2025.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2025, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à Maître Valentin SUDUCA, Avocat, 23, rue Peiresc – 83000 TOULON, au compte domicilié LCL, Code Banque 30002, Indicatif 03958, n° de Compte 0000071444C, Clé 15, la somme de 1.440 € TTC (MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **03 AVR. 2025**

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE **04 AVR. 2025**

PUBLIE LE **04 AVR. 2025**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2025/051/AJ - Paiement à Maître Valentin SUDUCA, Avocat, de la somme de 1.440 euros TTC (policier municipal agressé dans le cadre de ses fonctions) - Facture n. 2025-3-2 du 25.03.2025

Date de transmission de l'acte : 04/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2025

Numéro de l'acte : DECI2025051AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250403-DECI2025051AJ-AR

Date de décision : 03/04/2025

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes